

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

20 juin 2014

**Présents:** Mmes et MM DUPPI Fabrice, DEJOS Stéphanie, DUFFA Jeanine, LAFON Bernard, MOREAUD Maylis, TAUDIERE Josiane, GANNERAY Marie-France, GIPOULOU Jean-Jacques, LEJUEZ Christian, MORISSE Pierre, PEREIRA Edèll, SABROU Charlotte.

Absents excusés : MM. BERLIOZ (donne procuration à M DUPPI) et RAYSSAC (donne procuration à Mme MOREAUD)

**Secrétaire de séance: Mme TAUDIERE Josiane**

Dans le compte rendu du 30 avril 2014, Madame MOREAUD a fait remarquer que celui-ci n'était pas assez détaillé.

1 abstention

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Demande de Mme DUFFA pour que les noms des votes soient notifiés sur le compte-rendu.

## D01 / ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose de passer une convention SATESE avec l'ATD concernant l'assainissement collectif en remplacement de l'ancienne, devenue caduque.

Objectif de cette nouvelle convention qui est valable 1 an et renouvelable :

- Permettre un bon fonctionnement et la connaissance de nos installations
- Rendre un service public de qualité aux usagers
- Répondre à nos obligations réglementaires

Une participation financière est demandée de 581€ soit 1€ / hab (DGF) hors frais d'analyses de laboratoire liés à nos obligations réglementaires vis-à-vis de l'Etat.

Accord du Conseil Municipal.

## D02 / CIAP

Lors de la saisie dans le budget du CIAP, un inversement de chiffres a été enregistré, entre le compte des *Remboursements d'emprunts* 1641 = 0€

et le compte *Autre matériel et outillage* 2158 = 5 129€

ET

le compte *Travaux de bâtiments* 2313 = 0€

et le compte *Travaux de voirie* 2315 = 11 012€

Il convient de faire l'inverse et de lire :

1641 = 5 129€ et 2158 = 0€

2313 = 11 012€

2315 = 0€

Abstentions: 3, Mesdames DUFFA et MOREAUD (procuration de M RAYSSAC)

Pour : 11

Mme MOREAUD demande plus de clarté et plus de renseignements donnés avant réunion.

**D03 / Convention d'occupation des locaux entre le CIAS (Bastides Dordogne-Périgord) et la Mairie.**

Suite au regroupement du CIAS BDP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, il convient de réaliser une nouvelle convention de mise à disposition des locaux à titre gratuit. Celle-ci prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour une durée de 3 ans renouvelables.

Cette convention n'ayant pu être établie courant 2013, il est demandé au CIAS BDP de procéder au paiement à la commune de Monpazier, des frais de consommation électrique de l'année 2013.

Accord du conseil municipal.

En aparté, Madame DUFFA signale qu'il est nécessaire d'améliorer l'insonorisation entre les bureaux du CIAS et la salle de réunion de la mairie qui se situe juste au dessus.

Monsieur GIPOULOU déclare que les réunions se feront dans la majorité en dehors des heures de travail quand cela sera possible.

Monsieur LAFON demande à connaître les locaux qui appartiennent à la mairie et qui sont mis à disposition.

Réponse de Monsieur le Maire qui précise que l'information est disponible au secrétariat de la mairie.

**D04 / Convention entre le Bastideum et l'Office de Tourisme de Bergerac.**

Monsieur le Maire informe du projet de passer deux conventions avec l'Office de tourisme de Bergerac pour des tarifs confidentiels individuels et de groupes. La visite du BASTIDEUM rentre dans un circuit de visites inscrites à l'Office de Tourisme et dont un montant (4.32€ pour les individuels et 2.70€ pour les groupes) est reversé à l'achat du billet global.

Proposition de nouvelles prestations

- Atelier pédagogiques 3€ / enfant gratuité pour les accompagnateurs
- Atelier « taille de pierre » 7€ / pierre
- Visites guidées de groupes (à partir de 15 personnes) 4€ / adulte 2€/enfant (reste inchangé)

Proposition de nouveaux livres à la vente

- « *Au Moyen âge entre Provence et Dauphiné* » : 27€
- Cartes postales puzzle : 1.20€ ou 3.50€ (les 4 cartes)

Modification des prix des livres édités par Actes Sud (pour adéquation entre notre prix de vente et le prix imprimé au dos de l'ouvrage)

- « *Moyen âge* » : 12.70€
- « *Princesse* » : 12.70€
- « *Archéologie* » : 12.70€
- « *Chevaliers* » : 12.50€

L'ensemble des nouveaux produits qui intègrent la boutique sont en dépôt vente et n'entraînent aucun achat de stock pour le BASTIDEUM.

Accord du conseil municipal.

Mme DUFFA et M. LAFON demandent le nombre d'entrées au Bastideum et les recettes.

Monsieur le Maire précise qu'il y a 1 000 entrées environ à ce jour et que les chiffres sont à leur disposition à l'accueil du CIAP ou à la Mairie.

Abstention de Mme DUFFA concernant cette délibération.

### **D05 / Subventions aux associations:**

Il est redemandé que les associations, pour obtenir les subventions de la mairie, présentent leur bilan financier, le rapport d'activités de l'année passée et les projets 2014.

Mesdames DUFFA et MOREAUD remettent en cause le fait que Fabrice DUPPI soit à la fois Maire de Monpazier et Président de l'association ACAM, jugeant qu'il y a conflit d'intérêt.

Etonnement d'une partie du conseil.

La discussion à ce sujet a été interrompue afin d'apporter ultérieurement preuve à l'appui, un démenti concernant cette information.

Au moment du vote de la subvention de 600 euros à l'ACAM, M. DUPPI, comme le veut la loi, est sorti de la salle pour laisser délibérer le conseil.

Il est demandé d'accorder 50 euros au lieu de 30 euros à l'association FNATH.

Le judo-club de Capdrot obtient une subvention exceptionnelle de 150 euros supplémentaires pour l'organisation d'un tournoi en 2014.

Mesdames DUFFA et MOREAUD suggèrent de baisser le montant de la subvention du secours populaire au profit du secours catholique plus actif localement. Des membres du conseil s'y opposent.

Monsieur le Maire propose de maintenir la subvention au secours populaire et d'accorder une rallonge de 50 euros au secours catholique.

L'école de Capdrot demande une aide pour les voyages scolaires. Il est convenu de donner au prorata du nombre d'élèves entre l'école de Monpazier et celle de Capdrot, 100 euros pour l'une et 50 euros pour l'autre.

Pas de renouvellement d'aide pour le Tour du Périgord (Vélo club) qui avait reçu 150 euros en 2013 en raison du départ d'une étape à Monpazier.

A titre exceptionnel, une subvention à la LPO (Agir pour la Biodiversité) de 120 euros est accordée pour l'achat de nichoirs à martinets posés sous la toiture de l'église suite à la restauration des joints des murs du clocher.

Pour les autres subventions dont l'ACAM, 5 abstentions, Mmes DUFFA et MOREAUD (+ procuration M RAYSSAC), Melle SABROU et M. LAFON. Mme GANNERAY déclare être d'accord pour la subvention de l'ACAM et s'abstient pour les autres mais reste perplexe par certaines interventions.

Voir liste en annexe.

### **D06 / Désignation de 3 délégués et 3 suppléants pour les élections sénatoriales** selon l'arrêté N°2014/54-0013.

Voir photocopie procès-verbal en annexe.

Monsieur le Maire a levé la séance à 20 h 45.